



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 Mai 2012

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLU

Exposé du Maire :

Le projet de modification simplifiée N°2 du plan local d'urbanisme et l'exposé de ses motifs, a été porté à la connaissance du public, par arrêté municipal en date du 5 avril 2012, en vue de lui permettre de formuler des observations pendant un délai d'un mois préalablement la convocation du conseil municipal, soit le 30 mai 2012.

Aucune observation n'a été formulée par le public.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver la modification simplifiée N°2 du plan Local d'urbanisme;

JARDINS D'ENFANTS

Le groupe de travail désigné pour le projet de création de jardin d'enfants présente son rapport avec une étude comparative détaillée portant sur trois fournisseurs : AJ3M de Couchey, 21160 ; VOGUENATURE de Talant, 21240 ; KOMPAN de Dammarie les Lys, 77198.

Le lieu d'implantation le plus adapté est le parc de la salle des fêtes, dans sa partie engazonnée, à droite de l'entrée. Outre l'espace ombragé qu'il offre, le projet participera à sa mise en valeur et au renforcement de son utilisation.

L'objectif est de créer une nouvelle émulation avec des jeunes enfants et des parents sur cet emplacement qui voit déjà des anciens avec le club du 3^{ème} âge, des adultes avec le club du billard et des adolescents avec le club jeunes de Morey.

Le devis retenu comme base du coût de l'opération est celui de la société AJ3M de Couchey qui s'élève à 9 030 € HT.

Le Conseil Municipal adopte le principe de l'opération d'installation d'un jardin d'enfants, après vote à l'unanimité des membres présents, soit 8 voix pour, et sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes à intervenir après la délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la préfecture.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Coût de la dépense TTC : 10 799,88 €
- Subvention DETR sollicitée, 30% du hors taxes : 2 709,00 €
- Autofinancement sur fonds propres disponibles : 8 090,88 €.

Le démarrage de l'opération est prévu dès acceptation du dossier de demande de subvention par la préfecture, avec un délai de réalisation d'une semaine.

TRAVAUX EGLISE- MISSION SPS

Le Conseil Municipal valide le choix de la commission de travaux relatif à la mission SPS des travaux de l'église tranche A, Chœur et abside, soit la SARL COOREN de Couchey, 21160, pour un montant de **1 470,00 € HT**.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer convention et toutes pièces s'y rapportant, avec la SARL COOREN.

TRAVAUX EGLISE- CONTRÔLE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal valide le choix de la commission de travaux relatif au contrôle technique des travaux de l'église tranche A, Chœur et abside, soit la société APAVE, agence de Dijon, 21000, pour un montant de **2 100,00 € HT**.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer convention et toutes pièces s'y rapportant, avec l'agence APAVE de Dijon.

LOCAL TECHNIQUE- MISSION SPS

Le Conseil Municipal valide le choix de la commission de travaux relatif à la mission SPS des travaux d'aménagement du local technique communal, soit la société DEKRA Conseil HSE, de Dijon, 21000, pour un montant de **990,00 € HT**.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer convention et toutes pièces s'y rapportant, avec DEKRA Conseil HSE, de Dijon.

LOCAL TECHNIQUE- CONTRÔLE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal valide le choix de la commission de travaux relatif au contrôle technique des travaux d'aménagement du local technique communal, soit la société DEKRA Inspection, de Dijon, 21000, pour un montant de **1 760,00 € HT**.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer convention et toutes pièces s'y rapportant, avec DEKRA Inspection, de Dijon.

SICECO

Le SI CE CO transmet copie d'une délibération de son comité syndical qui porte sur le choix d'une compétence optionnelle : « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables » pour laquelle l'accord du Conseil Municipal est demandé. Le Conseil Municipal souhaite obtenir des précisions supplémentaires sur le sujet avant de se prononcer et reporte de ce fait sa décision à une date ultérieure.

COMMISSION BATIMENTS

La commission bâtiments s'est réunie le 21 mai 2012 pour recenser l'ensemble des travaux à effectuer à la salle des fêtes : changement de portes, branchement plomb à revoir, raccordements au tout à l'égout, toilettes à changer.

Une réunion de synthèse sur les sujets de réflexion en cours est programmée le 11/07/2012, à 19h, en mairie.

COMMISSION VOIRIE

La commission voirie s'est réunie le 21 mai 2012, à 8h, sur les lieux des travaux de la rue de la Combe et de la Bidaude. Au cours du suivi des travaux, un riverain avait demandé la suppression d'une chicane de ralentissement matérialisée par des places de parking. Après consultation de la commission voirie et du Conseil Municipal, il a été décidé de ne pas donner suite à cette demande et d'exécuter les travaux comme prévu. Concernant les alignements, une réunion entre le géomètre et certains riverains concernés est à prévoir. D'autre part, on réfléchit à établir un programme de voirie sur 2012/2013 qui sera examiné à la commission de voirie prévue le 26 juin 2012, à 19h, en mairie.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, soit 8 voix pour, la décision modificative N°1 au Budget Primitif 2012 comme suit:

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|---------------|--|
| INVESTISSEMENT | | |
| Article 10223 | +428,00 | |
| Article 2115 | - 3000,00 | |
| Article 2151 | + 3000,00 | |
| Article 021 | | +428,00 |
| Sous/total = | 428,00 | 428,00 |
| FONCTIONNEMENT | | |
| Article 165 | +150,00 | +230,00 |
| Article 023 | +428,00 | |
| | | +348,00 (recette prise sur excédent dégagé au Budget Primitif 2012) |
| Sous/total = | 578,00 | 578,00 |

TOURS DE GARDE DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Scrutin du Dimanche 10 juin 2012, 1er tour

| Élections LEGISLATIVES | De 8h à 10h30 | De 10h30 à 13h | De 13h à 15h30 | De 15h30 à 18h |
|---------------------------|------------------------------------|---|--|--------------------------------------|
| | G. TARDY R. ROGER V. LIGNIER | N. DUPREY A. NOELLAT S. JEANNIARD | A.LARDY G. REMONDET F.DE LA GRANGE | JP. MAGNIEN C. JEANNE G. TARDY |

Scrutin du Dimanche 17 juin 2012, 2ème tour

| Élections LEGISLATIVES | De 8h à 10h30 | De 10h30 à 13h | De 13h à 15h30 | De 15h30 à 18h |
|---------------------------|--|---|--------------------------------------|--|
| | C.JEANNE R. ROGER F.DE LA GRANGE | N.DUPREY A. NOELLAT -S. JEANNIARD | A.LARDY G. REMONDET V. LIGNIER | JP. MAGNIEN C. JEANNE F.DE LA GRANGE |

QUESTIONS DIVERSES

- ONF : le programme de travaux 2012 est reporté, compte tenu du précédent, non encore exécuté.
- La campagne annuelle de vaccination contre le tétanos et la poliomyélite est ouverte. Inscriptions en mairie.
- Après une alerte sans objet, la qualité de l'eau est conforme.
- Permis de construire et faits divers de la gendarmerie.
- Rappel de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, bétonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :
 - ⇒ les jours ouvrables de 8h 30 à 12h et de 15h à 19h.
 - ⇒ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
 - ⇒ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
- Info : création d'un point relais de la maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais ouvert à tous pour un suivi personnalisé, une aide aux démarches administratives, accès à un ordinateur, affichage d'offres d'emplois,....

Prochain Conseil Municipal le 27/06/2012, 19h.